

Commission de la Formation et de la Vie Universitaire | CFVU

Séance du 24 septembre 2024

Délibération n° 053-2024

Point 05

Point 05. de l'ordre du jour

Règlement concours Unistrapass Bachelor septembre 2024

EXPOSE DES MOTIFS

Unistrapass bachelor est un concours permettant aux étudiants inscrits en 1^{ère} année de licence à l'université de Strasbourg de se réorienter et d'intégrer le bachelor Affaires Internationales de l'EM Strasbourg.

RÈGLEMENT DU CONCOURS UNISTRAPASS BACHELOR 2024

Le présent règlement s'applique à une admission sur titre à un programme de l'EM Strasbourg Business School. Il permet une entrée en première année du Bachelor Affaires Internationales. Cette admission est ouverte aux bacheliers en réorientation sur le campus de l'Université de Strasbourg et étant âgés de moins de 26 ans au moment de l'inscription.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement. Tout manquement au règlement pourra entraîner la nullité de la candidature.

Conditions d'admission en Bachelor Affaires Internationales et dispositions générales

Le concours Unistrapass est ouvert aux candidats titulaires à la rentrée 2023 d'un baccalauréat, inscrits à l'Université de Strasbourg et âgés de moins de 26 ans au moment de l'inscription.

Il est dédié à des réorientations post-bac internes à l'Université de Strasbourg.

Les candidats en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.

• Calendrier d'inscription (sous réserve de modification)

Ouverture des inscriptions 12 septembre 2024

Clôture des inscriptions 25 septembre 2024

Résultats d'admission Sous 3 jours après le passage des épreuves

• Modalités d'inscription au concours

La candidature s'effectue obligatoirement en ligne sur le site de l'EM Strasbourg Business School.

Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas d'erreur, le candidat s'expose à des conséquences pouvant aller jusqu'à la nullité et la perte de sa candidature.

Il est demandé au candidat de porter la plus grande attention aux informations saisies et de fournir l'intégralité des pièces justificatives demandées.

• Mise à jour et impératif de vigilance

Le candidat doit, pendant toute la durée du concours, consulter régulièrement sa messagerie électronique, qui est le moyen privilégié de communication retenu pour l'information du candidat.

• Candidature

Afin de valider sa candidature, le candidat devra constituer un dossier composé de :

- Une copie de sa pièce d'identité
- Un certificat de scolarité de l'année en cours à l'Université de Strasbourg
- Une copie de ses bulletins de terminale
- Une copie de ses notes du baccalauréat (toutes filières confondues du baccalauréat)

• Épreuves et coefficients

L'admission finale se fait sur dossier, oral d'anglais et entretien de motivation. Le dossier tiendra compte des notes de Terminale et du bac français comme pour les candidats ayant passé le concours Ecrisme Bachelor.

• Vérification d'identité et absence

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors du concours à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité.

Est éliminé le candidat qui, même indépendamment de sa volonté, a transmis les documents hors délais.

• Jury d'admission

Le jury d'admission délibère à l'issue de l'étude des dossiers selon la grille de notation, détermine une barre d'admission et le classement des candidats.

• Admission et confirmation d'intégration

A l'issue des jurys d'admission, le candidat est informé par mail de son admission via le service concours de l'EM Strasbourg.

Les étudiants intégrant le Bachelor Affaires internationales via le concours Unistrapass BAI ne pourront bénéficier de la réduction sur les frais de scolarité de 10% destinée aux étudiants de l'Unistra.

Délibération

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte le **règlement du concours Unistrapass Bachelor septembre 2024**.

Résultat du vote

Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	22
Nombre de voix pour	22
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- EM Strasbourg

Fait à Strasbourg, le 25 septembre 2024

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

